

LA Semaine Religieuse DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Nominations ecclésiastiques. — V Circulaire de Mgr l'archevêque. — VI Correspondance romaine. — VII Motion de l'honorable M. L.-O. David contre la littérature immorale : Au Sénat. — VIII Certificats de décès. — IX M. le grand-vicaire McAulley. — X Société d'une messe. — XI Cérémonie religieuse. — XII Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 22 mai

Pentecôte, Quatre-Temps, Ste-Trinité (profession de foi), et collecte pour le Denier de Saint-Pierre dans le diocèse de Montréal.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 22 mai

Fête de la PENTECOTE, double de 1e cl., privil. ; à la messe tous s'age, nouillent après l'épître, au chant du 2e verset ; préf. de la Pentecôte. — II vêpres de la fête.

Note. — C'est samedi soir (non le midi) qu'on remplace le *Regina cœli* par l'*Angelus*.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche le 29 mai

Les titulaires, autres que la Sainte-Trinité et le Saint-Sacrement, qui tombent entre le 23 mai et le 11 juin n'auront cette année leur solennité que le 12 juin, (avec renvoi de celle du Sacré-Cœur de Jésus au 19).

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire (1) de la Saint-Trinité (Contre-cœur).

DIOCÈSE D'OTTAWA — Fête du titulaire de la Sainte-Trinité (Rockland).

(1) La fête de Sainte-Théodosie n'a qu'une mémoire à la messe de la Sainte-Trinité, mais elle ne peut avoir ses II vêpres avec mémoire de Notre-Dame de Bon-Secours, de la Trinité et du dim.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. le chanoine G. Gauthier, curé d'office de la nouvelle paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur, à la cathédrale ;

M. l'abbé J. Verschelden, vicaire à Sainte-Brigide ;

M. l'abbé J. Melançon, vicaire à Saint-Louis-de-France ;

M. l'abbé Z. Dubuc, vicaire à Boucherville.

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVEQUE

} Archevêché de Montréal
} le 29 avril 1904.

Monsieur le curé,

Lorsque je vous ai informé de ma visite pastorale dans votre paroisse, je n'avais pas encore reçu le décret érigeant le diocèse de Joliette.

Ce décret m'est arrivé il y a quelque temps ; et comme il est possible que les choses aillent plus vite que je ne le pensais d'abord, comme le nouvel évêque peut être nommé bientôt, je crois préférable de revenir sur la décision que j'avais prise et de ne pas entreprendre la visite annoncée.

Je laisse à celui qui vous sera donné pour premier pasteur la consolation d'aller administrer lui-même à vos petits enfants, dès que les circonstances le lui permettront, le sacrement de la confirmation.

Seulement, comme l'époque de cette tournée pastorale ne peut pas être prévue aujourd'hui, je vous conseille de continuer les catéchismes que vous avez commencés et

de
par
N
sier
bén
jou
dan
vor
tou
ger
aut
se
de
que
ten



sult
situ
app
Co
con
sui

de faire faire la première communion à la date qui vous paraîtra la plus favorable.

Ne pas aller voir une dernière fois vos pieux paroissiens, pour leur porter avec mes paternels conseils les bénédictions de Dieu ; ne pas aller, une dernière fois, jouir de votre si cordiale hospitalité et vous encourager dans vos labeurs, est un réel sacrifice pour moi ; mais vous comprenez les raisons qui me le font faire. Dans tous les cas, j'espère que la bonne Providence me ménagera l'occasion de rencontrer, avant qu'il passe sous une autre juridiction, cet excellent clergé du nouveau diocèse de Joliette, clergé de qui j'ai reçu par le passé tant de témoignages de sympathie et de dévouement, et auquel je resterai toujours attaché par les liens les plus tendres et les plus forts.

Croyez-moi, cher monsieur le curé,

Votre très affectionné en Notre-Seigneur,

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 20 avril 1904.



A codification du droit canonique vient de faire un grand pas par la nomination de la commission chargée de cet important travail. Cette commission comprend des consultants pris parmi les illustrations du droit ; et d'autres que leur situation à Rome, leur habileté dans le maniement des affaires y appelaient à juste titre, comme les prélats des Congrégations du Concile et des Evêques et Réguliers. Le travail va maintenant commencer. Et bien qu'on ne connaisse pas encore l'ordre que suivront les membres de la commission, on croit que, s'aidant des

travaux antérieurs faits pour cette codification, ils établiront d'abord l'ordre des matières dans ce code, puis s'en diviseront, chacun suivant sa compétence, les diverses sections — qui seront ensuite examinées dans l'assemblée plénière des consultants, et passeront enfin à la commission des cardinaux chargée de revoir le travail et d'y mettre la dernière main. Ce travail ne sera pas seulement la reproduction des dispositions de droit que l'on suit actuellement ; mais, sur un grand nombre de points, il modifiera la législation existante pour la mettre en rapport avec les exigences des temps et les besoins des prêtres et des fidèles. Cette législation supposait que l'Etat prêtait main forte à l'Eglise. Hélas ! il est loin d'en être ainsi presque partout, et dans nombre de pays c'est précisément le contraire qui se produit. Il suffit en France, par exemple, qu'un prêtre soit mal avec son évêque, pour que le gouvernement intervienne, l'appuie contre l'autorité ecclésiastique et, si le prêtre sort un peu de l'ordinaire, mette son nom sur la liste des candidats à l'épiscopat.

— Nous avons un exemple assez récent dans le diocèse de Lyon. Le curé d'une paroisse importante se mit en révolte contre l'autorité épiscopale. Les avertissements paternels de son archevêque, le cardinal Coullé, ne firent qu'augmenter son audace. Il porta un recours à Rome ; et pendant que la question s'y examinait, le gouvernement lui promit son appui à condition qu'il se désisterait de sa plainte et lui laisserait le soin de conduire l'affaire. Le prêtre en question eut le malheur de prêter l'oreille à ces perfides conseils. Il retira sa plainte, et resta dans sa paroisse bien qu'il en eût été privé par une sentence canonique rendue *audito Sanctissimo*. Depuis deux ans le scandale dure, le curé est dans son église et brave les censures, en continuant à administrer les sacrements. L'archevêque lui a enlevé les vicaires qu'il avait, a fait défendre à tout prêtre de lui prêter son concours ; et les fidèles vont ailleurs. Mais le gouvernement le soutient. Et chose curieuse, des fonctionnaires qui n'ont jamais eu

l'habitude d'aller à la messe, vont par ordre aux offices de cette paroisse. De plus le gouvernement veut le proposer pour un siège épiscopal, ce qui n'est certes pas le moyen d'y arriver.

— Cet exemple cependant a donné à réfléchir au gouvernement. Il caresse toujours l'idée d'une Église constitutionnelle et l'ancienne Église française de 1789 hante toujours ses souvenirs. Il a fait cette expérience en petit, espérant qu'elle pourrait réussir. Il a dû se convaincre qu'il était plus facile de décréter un schisme que de l'exécuter, et que dans une entreprise pareille il lui manquerait au moins des fidèles.

— Les journaux ont donné la nouvelle que les plaintes des Polonais qui se trouvent aux États-Unis auraient été favorablement accueillies par le Saint-Siège; et que Pie X, suivant en cela les idées de Léon XIII, avait décidé de leur accorder des évêques de leur nationalité. Cependant comme le pape agit toujours prudemment et ne veut aucunement brusquer des situations respectables, il aurait décidé que dans les diocèses où les Polonais catholiques formeraient un tiers de la population totale catholique, la *terna* que doivent présenter les évêques contiendrait un nom de prêtre satisfaisant aux conditions voulues et appartenant à cette nation. Le Saint-Siège pèserait mûrement son choix, et dans chaque circonstance se déciderait selon ce qu'il croirait le plus expédient pour le bien de ce siège en particulier.

— Pie X espère que, grâce à cette mesure, le schisme polonais qui désole certains diocèses d'Amérique perdant sa base, sa plateforme, les fidèles reviendront petit à petit à l'Église. Ce n'est point la première fois que ces questions de nationalités se présentent à Rome, et elles ont toujours été d'un règlement difficile et délicat. Il faut cependant, espérer que le Saint-Siège, grâce à sa prudente sagesse, saura dénouer celle-ci sans soulever parmi les fidèles d'autres nationalités des plaintes qui seraient peut-être plus vives, mais dont la légitimité serait plus contestable.

— Et passant du sacré au profane, voici la dernière découverte faite par M. Boni, inspecteur des fouilles au Forum. L'an 362 avant Notre-Seigneur, la terre s'entrouvrit dans une partie du Forum. C'était un événement ordinaire ; mais les augures consultés répondirent que les Dieux irrités ne seraient point apaisés, à moins que le peuple romain n'y jetât pour le combler ce qu'il avait de plus précieux. Marcus Curtius jeune romain, crut que les Dieux demandaient une victime humaine et se précipita tout armé dans le gouffre, qui se renferma aussitôt, ajoute l'histoire. L'endroit où eut lieu cet épisode s'appela *Lacus Curtius*. Depuis longtemps le *Lacus Curtius* avait disparu sous les ruines amoncelées. On savait seulement ce qu'en disait Ovide qui, parlant de cet endroit, écrivait qu'il était actuellement desséché et que la terre se voyait là où avait été le lac.

Curtius ille lacus, siccus qui sustinet aras,
Nunc solida est tellus, sed lacus ante fuit.

— Or on vient de le retrouver entre la construction de l'*æquus Domitianus* (la statue équestre de Domitien) et ce que l'on appelle la colonne de Phocas qui n'est autre que la colonne de Dioclétien. L'endroit si cher aux Romains s'est montré entouré d'un revêtement de travertin, sur lequel étaient encore les restes du parapet de même pierre qui formait barrière. Le fond du *lacus* est pavé en grand blocs de travertin disposés suivant l'orientation de la *cloaca maxima*, qui suivait le tracé du ruisseau coulant au fond de la vallée primitive. Au milieu de cette *area* est un puits dodécagone, qui se continue circulairement, de trois mètres de diamètre ; et au fond on distingue les traces d'une masse cylindrique. On attend le 21 avril, 2,657^e anniversaire de la fondation de Rome, pour explorer la terre du fond de ce bassin, qui fait revivre une des traditions les plus chères aux Romains, et prouve que le fond de la légende de Marcus Curtius appartient réellement à l'histoire.

DON ALESSANDRO.

MOTION DE L'HONORABLE M. L.-O. DAVID**Contre la littérature immorale****AU SENAT**

NOUS avons le plaisir d'offrir aujourd'hui à nos lecteurs le texte intégral du beau discours prononcé par M. L.-O. David, à l'appui de sa motion contre la littérature immorale, dont les ravages menacent de se répandre de plus en plus dans notre pays.

Plusieurs membres du Sénat ont soutenu éloquentement cette motion. Et il est permis d'espérer qu'on opposera désormais une barrière législative infranchissable au flot montant de ces importations malsaines.

M. David mérite dans tous les cas les félicitations et la reconnaissance des honnêtes gens, pour sa courageuse initiative. Et la *Semaine religieuse* s'empresse de lui présenter l'expression de ses remerciements les plus sincères.

Voici le texte exact de ce discours :

Honorables Messieurs,

Le but de ma motion est de protéger notre population contre l'introduction dans le Canada de livres, de journaux et de gravures funestes à la morale publique. Je ne crois pas nécessaire, dans une assemblée d'hommes sages comme le Sénat, de faire voir le pernicieux effet sur l'esprit et le cœur d'un peuple d'une littérature immorale, de gravures indécentes.

L'immoralité est pour une société, pour un pays, l'élément de destruction le plus funeste, le poison le plus subtil.

Si soudain on annonçait qu'un ennemi puissant est à la frontière, il n'y aurait qu'un cri, qu'un sentiment dans le pays, tout le monde courrait aux armes pour repousser l'envahisseur.

Eh bien ! le livre immoral est l'ennemi le plus dangereux qu'un peuple puisse avoir, dangereux surtout pour une jeune nation qui a besoin de toute sa sève, de toute sa vitalité pour grandir et prospérer.

Nous aimons à dire que de hautes destinées nous sont réservées, que nous possédons tous les éléments de progrès et de grandeur. C'est vrai ; mais rappelons-nous les leçons de l'histoire, et nous arriverons à la conclusion que l'immoralité transformera ces éléments de force en éléments de faiblesse, de déchéance.

Donc nous devons prendre les moyens de protéger notre population contre l'introduction et la circulation dans notre pays de livres immoraux, de gravures indécentes, et c'est la raison pour laquelle je veux savoir quels moyens sont employés par le gouvernement et quelles mesures il se propose d'adopter pour arrêter un mal qui devient de jour en jour plus menaçant.

J'ai vu, messieurs, dans certains établissements à Montréal des livres et des journaux dont je ne pourrais vous donner une idée juste, qu'en vous faisant des citations et des descriptions qui vous révolteraient.

Sans doute, il appartient aux autorités municipales de combattre ce mal, d'empêcher la vente de cette littérature immorale ; mais le gouvernement a aussi sa part de devoir à accomplir dans ce travail de protection. Il peut, il doit empêcher ces livres, ces journaux immoraux d'entrer dans le pays ; il doit avoir des officiers de douane assez intelligents et assez énergiques pour détourner de nos rivages les flots impurs qui nous viennent de l'étranger, pour rejeter ces saletés.

C'est un devoir sacré pour un gouvernement de protéger la moralité d'un pays.

Notre gouvernement accomplira, j'en suis sûr, son devoir, il écoutera la voix des autorités religieuses et des bons citoyens qui demandent une réforme immédiate.

La question d'argent dans une pareille matière est insignifiante. Et le gouvernement ne devra pas hésiter à dépenser quelques milliers de piastres, si c'est nécessaire, afin d'avoir parmi les officiers de douane des hommes assez intelligents et assez honnêtes pour rejeter toute littérature et toutes gravures d'une nature immorale. C'est un devoir religieux, national et social.

CERTIFICATS DE DECES

POUR nous rendre à la demande qui nous est faite, nous reproduisons l'extrait suivant de la loi des statistiques pour la Province de Québec :

I. Ed. VII ; Chap. 19, Art. 109

“ Tout médecin qui a donné ses soins professionnels pendant la dernière maladie d'une personne décédée, doit, sous sa signature, certifier le décès et la cause du décès de cette personne.

“ Dans le cas où le médecin n'a pas été appelé, ou dans le cas où il est impossible d'avoir le certificat d'un médecin, le certificat est signé, soit par le ministre de la religion qui a été appelé, soit par deux personnes dignes de foi établissant, au meilleur de leur connaissance, la cause du décès.

“ Tel certificat est exigé par la personne préposée par le Code Civil à l'enregistrement des actes de l'état civil et doit lui être remis avant qu'elle puisse présider à l'inhumation ou en accorder le permis.

“ Si le cimetière où doit être inhumé le cadavre n'est pas celui qui est à l'usage du lieu où la personne est décédée, le certificat de décès est remis au secrétaire-trésorier de la municipalité du point de départ, ou à toute autre personne préposée à cet effet par le conseil municipal, qui donne en échange un permis de transport, d'après formule approuvée par le Conseil d'hygiène. Ce permis de transport est accepté, à l'égal du certificat, par la personne qui préside subséquemment à l'inhumation.

“ Le premier jour juridique de chaque mois, la personne préposée à l'enregistrement des actes de l'état civil, transmet au Conseil d'hygiène de la Province les certificats reçus par elle durant le mois précédent.

“ En temps d'épidémie, le Conseil d'hygiène de la Province peut requérir l'envoi de ces certificats plus souvent qu'une fois par mois.

“ Les certificats sont détruits immédiatement après la compilation des statistiques ”.

Il importe que les prêtres se conforment exactement aux prescriptions de cette loi, surtout en exigeant, avant de procéder à une inhumation, un certificat de décès signé par un médecin, et en envoyant le premier de chaque mois au Conseil d'hygiène de la Province tous les certificats reçus pendant le mois précédent.

Il sera bon de remarquer qu'en statuant que les ministres du culte peuvent signer des certificats de décès, la loi spécifie clairement qu'ils ne doivent agir ainsi que dans certaines circonstances exceptionnelles et que, par conséquent, les certificats signés par eux doivent être l'exception et non la règle.

PAR ORDRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE.

M. LE GRAND-VICAIRE McAULEY

TOUT récemment le *Nouvelliste Sherbrookien* rendait, dans les pages de la *Semaine*, un respectueux hommage à la mémoire du regretté curé Chs LaRocque ; et voici qu'aujourd'hui encore c'est devant une tombe qu'il invite ses lecteurs à s'arrêter un moment. La gerbe de nouvelles moins importantes qu'il avait pu glaner en avril, il la laisse reposer dans ses tiroirs..... Peut-être ne sera-t-elle pas trop fanée pour la chronique du commencement de juin. En tout cas il se doit aujourd'hui au souvenir du cher et regretté grand-vicaire McAuley.

* *

A peine Mgr l'évêque de Sherbrooke revenait-il des funérailles de son frère à Montréal qu'on lui apprenait la mort un peu attendue peut-être — mais quand donc la mort n'est-elle pas soudaine ? — de l'un de ses plus vieux prêtres, le 2e sur la liste du diocèse, l'ancien curé de Coaticook, M. le grand-vicaire McAuley.

Malade depuis déjà plusieurs mois, le « Père McAuley », comme nous disions toujours, demeurait partie à Saint-Hyacinthe, partie à Coaticook. Il voyageait d'une ville à l'autre et, ces derniers temps surtout, n'avait l'air fixé nulle part. Ses forces l'abandonnaient. La vie lui était peut-être une charge ? A qui ne l'est-elle pas ? On aurait dit vraiment qu'il avait hâte — mais sans s'en rendre compte — de partir pour le grand voyage.

Il est mort dans cette ville de Coaticook, dont il ne se sentait pas la force de se séparer, chez son frère, muni des derniers sacrements de l'Eglise que venait de lui administrer son deuxième successeur à la cure de Coaticook, M. l'abbé Séguin.

Ses funérailles ont été solennelles. L'affluence du clergé et des fidèles était imposante. Le mardi, 26 avril, Mgr LaRocque chantait son service. Sa Grandeur prononçait elle-même l'éloge funèbre en

anglais ; et Monsieur le supérieur Lefebvre, du Séminaire de Sherbrooke, parlait en français.

Puis les restes mortels du regretté curé étaient conduits au cimetière de la paroisse où ils reposent désormais, en attendant le grand jour de la résurrection.

Au livre de l'histoire de Coaticook et des Cantons de l'Est une page, et non la moins belle sans doute, avait ainsi fini de s'écrire.

* * *

L'abbé Michel McAuley était né le 29 septembre 1833, à Donaghmayne, dans l'Ulster, en Irlande.

Tout le monde connaît l'histoire de ces émigrés Irlandais que le typhus ravagea à leur arrivée au Canada, au milieu du siècle dernier. Comme tant d'autres, le jeune McAuley se trouva exilé et orphelin vers l'âge de douze ans.

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe le recueillit. C'est le bon M. Dufresne qui l'alla chercher. On m'a raconté que le digne prêtre avait souvent affirmé qu'il n'avait pas choisi une *perle* au point de vue physique. Parmi les *orphelins* il aurait pris le *plus laid* ! Pourtant l'abbé McAuley, aux jours de sa force d'action, était un bel homme, si j'en juge par un portrait que j'ai vu maintes fois à Coaticook. Et, vieillard, sa figure s'illuminait d'un sourire qui la rendait vraiment aimable. Mais enfin, en admettant qu'il ne fut pas un Apollon, quel cœur il avait !

Il fut donc élevé au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Entre ses heures d'étude et de classe il rendait à la maison quelques services matériels. Ce qui n'empêchait pas l'œuvre de sa formation intellectuelle et morale de se développer.

A l'école des Raymond et des Desaulniers l'on sait assez que le beau Séminaire de Saint-Hyacinthe, tout en se formant pour l'avenir un personnel qui est resté l'un des plus distingués de notre Province, a su donner à l'Eglise et à la Patrie des prêtres et des citoyens qui sont à la hauteur de la tâche.

C'est l'une des gloires de M. le grand-vicaire McAuley, il me semble, d'avoir su nouer sur les bancs du collège plusieurs amitiés qui l'ont constamment honoré et lui sont restées fidèles. Parmi les défunts, je note MM. St-Georges, Brown et Blanchard ; parmi les vivants, Mgr Cameron, MM. O'Donnell, Ouellette, Dumesnil et Chartier.

En 1859, le 21 août, après une cléricature que plus d'un voyage agréments, puisqu'il fut professeur à Sherbrooke et à Charlottetown, l'abbé McAuley devenait prêtre.

Nommé d'abord vicaire à Saint-Pie, il devient curé en 1860 à Granby. On le trouve missionnaire à Stanstead en 1868, puis curé à Coaticook en 1883. Il devait se retirer du saint ministère en 1902. Dès 1874 il avait été nommé conseiller diocésain et en 1882 assesseur de l'officialité. En 1893, le jour de son sacre, Mgr LaRocque l'avait élevé à la position de grand-vicaire.

* * *

Je me trouvais, un jour de Saint-Jean-Baptiste, à accompagner M. le grand-vicaire McAuley, lorsque, l'après-midi, il se rendit à la réunion populaire du *petit bois*, où les patriotes de Coaticook devaient chanter les *gloires du passé* et les *espérances d'avenir*.

Il est peu d'hommes publics qui ne redoutent ce sujet rebattu et cependant périodiquement à l'ordre du jour, qui s'appelle un discours de Saint-Jean-Baptiste. M. McAuley s'en tira de la façon la plus originale et la plus naturelle.

« Mes chers amis, dit-il, quand je suis arrivé au Canada, j'étais irlandais..... » Un tonnerre d'applaudissements l'empêcha de poursuivre pendant plusieurs minutes.

Ces paroles, en effet, en disaient long à ceux qui le connaissaient bien.

Certes, M. le grand-vicaire McAuley n'avait pas laissé d'aimer la patrie de son enfance, cette terre de la Verte Erin, à laquelle de longs siècles de souffrances ont mis, là-bas, dans la brume, je ne sais quelle poétique auréole.

Mais aussi il aimait sa patrie d'adoption, le Canada, et j'ose dire le Canada français surtout. Il n'avait pas puisé pour rien le sel de la science dans l'un de nos vieux séminaires. Il resta fidèle à son Alma-Mater toujours, il devint même l'un de ses bienfaiteurs ; il resta fidèle aussi aux fils de la race qui l'avait accueilli et qui l'avait élevé, dans le noble sens du mot.

Dans nos Cantons de l'Est, il fit beaucoup de bien. Je tairai ses largesses, mais ses œuvres sont connues. Stanstead, Coaticook et Sherbrooke lui garderont, comme Saint-Hyacinthe, un impérissable souvenir.

* * *

On lui a rendu, sur les bords de sa tombe, en présence de son évêque, ce superbe témoignage « qu'ayant appris à Saint-Pie, du curé « Crevier, à ne pas avoir peur de Dieu, il a compris de bonne heure « pour ne les oublier jamais la sublimité et les obligations du sacerdoce, et que, dans l'accomplissement de ses hautes fonctions, comme « missionnaire et comme curé, il a été un homme de cœur et un « homme de bon sens pratique ».

On a dit là, également, que M. le grand-vicaire McAuley « fut assurément l'un des hommes d'esprit les mieux goûtés et les plus appréciés de sa génération ». Toujours, en effet, il avait le mot juste, la répartie spirituelle et l'esprit fin..... extraordinairement fin, le wit irlandais.

* * *

Je me persuade assez volontiers qu'une notice biographique du grand-vicaire McAuley serait par trop incomplète si on ne tentait de rendre un tout spécial hommage à cet esprit fin et primesautier, qui le distingua entre tant d'autres et fut peut-être, chez lui, le secret de l'étonnante popularité dont il jouit cinquante années durant.

Cette popularité, il s'en servait admirablement pour faire le bien. Certes je comprends que ce moyen d'action sur les masses populaires

n'est pas à la portée de tous, et vouloir l'imiter serait probablement dangereux puisqu'aussi bien « l'esprit qu'on veut avoir gâte souvent celui qu'on a ».

Le Père McAuley ne cherchait pas les mots d'esprit et les réparties fines ; ils jaillissaient d'eux-mêmes comme l'eau d'une source toujours fraîche et pure. C'est si vrai, qu'il ne fallait pas le provoquer directement à quelque bonne *histoire*. L'*histoire* était toujours plus piquante quand elle venait d'elle-même et qu'il commençait : « cela me rappelle..... »

Quelqu'un, certain jour, chantait devant lui les louanges d'un premier ministre, qui fut très estimé pour ses *libéralités*.....

« Ça me fait penser, interrompt le Père McAuley, à ces deux messieurs qui revenaient bredouille d'une excursion de chasse. Comme il leur en coûtait de réintégrer le logis sans apporter de gibier, ils avisent au bord d'un ruisseau un jeune campagnard qui paraissait garder une bande de canards : « Eh ! l'ami, combien pour un coup de fusil ? » L'autre, un madré, de répondre : « Deux piastres ». Paf ! Paf ! et voilà cinq canards sur le dos. « Apporte-les, mon jeune ami. Sais-tu que ce n'est pas cher pour un si joli coup. Cela ne te paye guère ? » « Oh ! ça m'est égal, reprend le petit, les canards ne sont pas à moi..... »

On comprend la morale de l'histoire. Le ministre, dont il était question, avait beau jeu d'être libéral à même le trésor de son Pays.

Une autre, et une bonne, qu'il aimait à conter, paraît-il, au sénateur Cochrane, de Compton, son ami : « Un monsieur, exposait-il, avait par accident donné de la tête sur la pierre anguleuse d'un pavé. La tête s'était fendue et un peu de la cervelle était sorti. On le raccommode, on le panse, et l'on s'aperçoit qu'on a oublié de faire réintégrer la cervelle perdue. « Quel dommage ! » lui dit-on. « Ça ne fait rien, reprend le monsieur, je n'en ai pas besoin, je suis sénateur ! »

Parlant de certain prêtre dont on plaisantait les hautes aspirations,

il disait lui avoir entendu répéter : « C'est curieux quand j'étais jeune, on choisissait les vieux pour l'épiscopat ; et maintenant que je vieillis ce sont les jeunes qui passent. »

« Un curé, racontait-il encore, pendant que son vicaire chantait la grand'messe, se promenait devant l'église et gourmandait les retardataires. Arrive un habitant. « Mais, mon ami, fait le curé, ils sont rendus à l'épître ? « Tiens, riposte Jean-Baptiste, il va bien vot'vicaire ».

Un jour à Coaticook, par malentendu, un grand service venait d'être chanté sans *musique*, alors que l'intéressé avait commandé et payé pour une première classe avec accompagnement d'orgue. Tempête au presbytère. L'individu se plaint, demande une remise :

« Tu sais, mon ami, explique le bon curé en souriant, c'est un regrettable malentendu ; mais tu peux te consoler, ta femme est au ciel et c'est là qu'elle va en avoir de la belle musique. » Et l'autre s'avoua vaincu.

Je pourrais citer encore nombre de ces traits. Mais qui pourrait leur donner, dans une page trop froide, l'allure, la vie et le piquant que le cher Père McAuley savait leur communiquer.

Je le répète, sa bonne humeur proverbiale et ses fines réparties aidèrent puissamment feu le grand-vicaire McAuley à multiplier autour de lui, grâce à son ascendant sur les masses, les œuvres et les succès.

A ce titre, il m'a paru qu'il ne serait pas inconvenant de noter ici quelques traits de sa verve inépuisable.

* * *

C'est ainsi que devant certaines tombes on ne saurait ne pas mêler les sourires avec les pleurs. Et il me semble très vrai d'ajouter que les uns ne nuisent pas aux autres. En pensant combien fut aimable et plaisant celui que l'on regrette, on est amené tout naturellement à le regretter davantage.

LE NOUVELLISTE SHERBROOKIEN.

4 mai 1904.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 7 mai 1904.

M. l'abbé Pierre-Charles-Alphonse Winter, ancien curé, du diocèse de Rimouski, décédé le 28 avril dernier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

Sa Grandeur Mgr McDonald, évêque de Charlottetown, présidait, le 5 mai, une cérémonie de vêtue à la Congrégation de Notre-Dame.

Vingt-sept postulantes ont revêtu l'habit de la Congrégation. Ce sont les Sœurs Deborah Carry, dite Sainte-Marie-Agnès ; Léa Schmidt, dite Sœur des Séraphins ; Rose-Marie Landry, dite Sainte-Clarisse ; Ludivine Delisle, dite Saint-Arsène ; Maggie Foran, dite Saint-Jean du Saint-Sacrement ; Mary Hennessy, dite Sainte-Marie-Patricie ; Laure Gauthier, dite Sainte-Marie-Damase ; Suzanne Phelan, dite Saint-Jean-Marie ; Maria Gaudette, dite Sainte-Gabrielle ; Rose-Anna Robert, dite Sainte-Madeleine de la Résurrection ; Eugénie Roux, dite Sainte-Vitaline ; Diana Dudemaine, dite Sainte-Marie-Honoré ; Annie O'Connell, dite Sainte-Marie-Dolorès ; Joséphine Guillot, dite Sainte-Marguerite de Cortone ; Agnès Clarkin, dite Sainte-Agnès de la Croix ; Blanche Harel, dite Saint-Jean-Chrysostôme ; Marie-Rose Trépanier, dite Sainte-Aurélie ; Eugénie Fournier, dite Sainte-Marie-Léopildine ; Laetitia Cloutier, dite Saint-Benoît ; Rose-Alba Chauvin, dite Saint-Louis de Poissy ; Alberta Valiquette, dite Sainte-Elisabeth d'Hébron ; Alx Fournier, dite Sainte-Georgine ; Jeanne Beaudry, dite Sainte-Marie-Eusèbe ; Estelle Fournier, dite Sainte-Marie-Cléophas ; Marie-Flore Comeau, dite Saint-Bernard de Citeaux.

La messe a été célébrée par S. G. Mgr McDonald. M. l'abbé Henri Gauthier, du Séminaire Saint-Sulpice, a fait l'allocution de circonstance.

AUX PRIÈRES

Sœur Françoise Prévost, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.